

Les eurodéputés s'écharpent sur la biodiversité

Le projet de loi de restauration de la nature a échappé de justesse au rejet au Parlement européen, le 15 juin

BRUXELLES - bureau européen

Dans les couloirs du Parlement de Strasbourg, où les eurodéputés sont réunis en séance plénière, cette semaine, un sujet a dominé toutes les conversations : quel sort serait réservé à la loi sur la restauration de la nature ? Dans les coulisses, deux camps s'affrontent pour gagner la bataille autour de ce texte proposé en juin 2022 par la Commission, qui vise à inscrire dans le marbre communautaire l'accord de Montréal sur la biodiversité et ses objectifs, comme celui de restaurer 30 % des surfaces terrestres et marines dégradées d'ici à 2030.

D'un côté, Manfred Weber, le président du groupe des conservateurs du Parti populaire européen (PPE), allié à l'extrême droite, veut lui faire un sort. De l'autre, Pascal Canfin, le président macroniste de la commission environnement du Parlement européen, derrière lequel se sont rangés les Verts, les sociaux-démocrates et une partie de ses amis politiques, les libéraux de Renew, se démène pour le sauver.

Jeudi 15 juin, la commission environnement n'a pas adopté l'amendement de rejet du projet de loi, mais il s'en est fallu de peu. Quarante-quatre eurodéputés ont voté pour, quarante-quatre contre ! Cela s'est joué à une voix près (il fallait la majorité absolue pour qu'il passe). Après ce vote, ils ont poursuivi l'examen du texte, article par article. Les discussions continueront le 27 juin, puis, en plénière, en juillet.

« Revirement démagogique »

« Toutes les pages de ce texte ont été amendées en tenant compte des préoccupations du PPE », assure l'élu socialiste néerlandais Mohammed Chahim. C'est largement insuffisant, répond l'autre camp. « Dans le contexte général d'inflation massive, d'insécurité alimentaire mondiale et de crise énergétique, cette proposition ne fera qu'accroître la dépendance du continent européen à l'égard des importations », juge Anne Sander (Les Républicains), députée européenne.

La bagarre ne fait que commencer. Et d'ici à juillet, et le vote dans l'hémicycle, il ne fait aucun doute que les diverses parties prenantes vont continuer à ferrailler pour imposer leur point de vue. Manfred Weber est à la manœuvre. Il « a menacé ses collègues du PPE qui siègent à la commission environne-



ment de représailles politiques, y compris l'exclusion du PPE, s'ils votaient en faveur de la loi sur la restauration de la nature jeudi ! », raconte Pascal Canfin. Ce que dément le principal intéressé. Jeudi, lors du vote en commission environnement, au moins quatre membres du PPE, favorables au projet de loi se sont fait remplacer par des collègues qui ne l'étaient pas. Dont le Tchèque Stanislav Polcak, qui a déclaré sur Twitter : « J'imagine que je pourrai voter selon ma conscience en plénière. »

« Weber a aussi appelé tous les premiers ministres PPE pour essayer de les convaincre de ne pas voter le texte au conseil », ajoute Pascal Canfin, alors que les Vingt-Sept étaient proches d'un compromis sur la loi restauration de la nature. Faut-il y voir un lien de cause à effet ? La Suède, qui occupe la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne jusqu'au 30 juin, et dont le premier ministre, Ulf Kristersson, est

« On assiste à une grande offensive du PPE pour renier le Green Deal »

CHRISTOPHE CLERGEAU
eurodéputé socialiste

conservateur, a voulu interrompre les discussions entre les Vingt-Sept sur le sujet, arguant qu'un accord n'était pas à portée de main. Et passer le dossier à l'Espagne, qui lui succédera à la présidence du conseil. « C'est politique. On a une majorité qualifiée sur le texte. Il n'y avait pas de raison de repousser les discussions », analyse un diplomate. Finalement, sous pression d'une vingtaine d'États membres, Stockholm est revenue, jeudi, sur sa décision.

La bataille homérique autour du projet de loi restauration de la na-

ture préfigure celle que les partis politiques vont se livrer pour les élections européennes de juin 2024. Et son avenir sera déterminant pour la suite du Pacte vert européen (Green Deal), cet ensemble d'une cinquantaine de textes qui doit permettre aux Vingt-sept d'opérer leur transition climatique. « Weber a fait de la loi sur la restauration de la nature son "no pasaran", sa ligne rouge au Green Deal », juge Philippe Lamberts, président du groupe les Verts au Parlement européen.

Si le PPE a soutenu la quinzaine de projets législatifs destinés à lutter contre le réchauffement climatique, il n'en est pas de même pour ceux qui concernent l'environnement, qu'il s'agisse de la loi sur la restauration de la nature ou de celle qui prévoit de réduire le recours aux pesticides. « On assiste à une grande offensive du PPE pour renier le Green Deal. C'est un revirement parfaitement démagogique pour préparer les élections euro-

peennes », ajoute l'eurodéputé socialiste Christophe Clergeau.

« Il y a six mois, le texte restauration de la nature passait sans problème », juge Stéphane Séjourné, le président du groupe Renew au Parlement européen. « Notre position a été constante », rétorque l'eurodéputé François Xavier Bellamy (LR). « Nous ne sommes pas dans un jeu politicien. C'est le principe même de ce texte qui pose problème », parce qu'il va à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire, poursuit-il.

Lorsque la commission avait présenté sa proposition législative, en juin 2022, en tout cas, elle n'avait pas provoqué de levée de boucliers du PPE. Un an avant d'ailleurs, le 9 juin 2021, les conservateurs avaient massivement voté un rapport du Parlement européen « pour ramener la nature dans nos vies », qui prônait des objectifs, en matière de restauration de la nature, plus ambitieux que ceux du texte qu'il re-

fuse aujourd'hui. Même Manfred Weber et François-Xavier Bellamy l'avaient soutenu.

Chez Renew, aussi, on constate une certaine désaffection pour les thématiques environnementales, mais bien moindre qu'au PPE. Il y a deux ans, ils étaient très peu nombreux à ne pas soutenir le rapport du Parlement européen. « Aujourd'hui, entre 60 et 65 % des députés Renew soutiennent la loi restauration de la nature, 35 à 40 % y sont opposés », constate Pascal Canfin.

« Pause » demandée

La guerre en Ukraine et le regain d'inflation ont changé la donne. « Le succès du parti des agriculteurs aux Pays-Bas [un mouvement anti-Green Deal qui en mars a opéré une véritable percée aux élections régionales] a agi comme un électrochoc au PPE », confie un eurodéputé du camp conservateur. L'approche des élections européennes a fait le reste, d'autant que la CDU n'est plus au pouvoir en Allemagne et que, dans plusieurs pays européens, comme l'Italie ou la Suède, la droite et l'extrême droite ont formé des coalitions.

Dans ce contexte, Manfred Weber a lancé une vaste offensive de charme auprès de la droite nationaliste et eurosceptique d'ECR, à laquelle il donne des gages sur des sujets - migration, environnement, social - constitutifs de son identité politique.

Il n'y a pas que le PPE qui s'inquiète des conséquences du Green Deal sur son électorat. Emmanuel Macron, lui-même, a demandé une « pause réglementaire » après 2024, exaspérant ainsi une partie de ses troupes. Ce faisant, juge Christophe Clergeau, le président français « a libéré l'agressivité du PPE ». Dans la foulée, Alexander De Croo, le premier ministre libéral belge, a pris la relève : « Il faut éviter (...) de surcharger la barque, en ajoutant aux objectifs d'émission de CO₂ de nouvelles normes », notamment « dans le domaine de la biodiversité. Je demande qu'on appuie sur le bouton pause, sauf pour le CO₂ ».

Aux Pays-Bas, une majorité du Parlement néerlandais a voté, le 13 juin, un texte intimant l'ordre au gouvernement de Mark Rutte de s'opposer au projet de loi restauration de la nature. Cela ne fait aucun doute, les prochaines semaines seront décisives pour ce texte et plus généralement pour le Pacte vert. ■

VIRGINIE MALINGRE

La liste des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » établie

Critiquée, cette liste autorise la « destruction » d'oiseaux et de mammifères en raison des dommages qu'ils pourraient causer

Martre des pins, fouine, corneille noire, geai des chênes, corbeau freux, pie bavarde, étourneau sansonnet, renard roux et belette : neuf « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD), autrefois qualifiées de « nuisibles », figurent sur un projet d'arrêté ministériel controversé publié jeudi 15 juin. Cette liste, soumise à la consultation du public avant son entrée en vigueur en juillet, autorise la « destruction » de ces oiseaux et mammifères en raison des dommages qu'ils pourraient commettre, essentiellement sur les activités agricoles. Elle succède au précédent classement triennal établi en 2019, qui avait été prolongé d'un an en raison du contexte sanitaire.

Alors qu'une partie des agriculteurs et des chasseurs la juge

trop restrictive, de nombreuses organisations de protection de la nature (Association pour la protection des animaux sauvages, One Voice, Sea Shepherd...) demandent depuis plusieurs années une révision profonde de cette réglementation, décrite comme une « aberration écologique ». « Nous nous offusquons que l'on puisse encore considérer des espèces comme nuisibles et les détruire à tout moment, même en période de nidification ou de gestation, dénonce Cédric Marteau, directeur du pôle protection de la nature de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). La liste des présumés coupables est reconduite année après année, sans que rien ne change. »

Le ministère de la transition écologique, de son côté, affirme que la pertinence de ce classement a été « éprouvée ». Malgré des recours

en justice contre de précédents arrêtés, très peu d'annulations ont été formulées. « Le droit permet de détruire un nombre limité d'espèces pour protéger des intérêts économiques », rappelle l'entourage de la secrétaire d'État chargée de l'écologie, Bérandère Couillard. Le nouveau projet d'arrêté prévoit un renouvellement quasiment à l'identique de la liste en termes d'espèces ciblées : seul le putois n'y figure plus, à la suite d'une décision du Conseil d'État de 2021, prise en raison de son état de conservation défavorable.

Une méthode critiquée

Au cours de la période couverte par le précédent arrêté, 370 000 renards ont été « détruits » en moyenne chaque année, pour des dommages estimés à 13 millions d'euros sur trois ans, selon le mi-

nistère. Quelque 3 400 geais des chênes, un corvidé qui contribue à la plantation d'arbres en disséminant des glands, ont également été tués chaque année, pour des dégâts évalués à 200 000 euros dans les cultures et vergers. Selon le projet de texte, les geais ne sont toujours classés ESOD que dans cinq départements.

Les organisations de protection de la nature critiquent la méthode qui conduit à l'élaboration de cette liste. Tous les trois ans, les départements recensent l'ensemble des dégâts signalés. Si le montant des dommages associés à une espèce dépasse la somme de 10 000 euros, ou si au moins 500 « prélèvements » ont été réalisés chaque année, le classement en ESOD peut être demandé. Après avis de la commission départementale de la chasse et de la

faune sauvage et sur proposition des préfets, l'arrêté ministériel fixe dans quels territoires les animaux concernés peuvent être piégés, tués au fusil ou déterrés, en dehors des périodes d'ouverture de la chasse.

Si elles ne nient pas les dégâts constatés dans des cultures, des poulaillers ou chez des particuliers, les associations affirment qu'aucune étude scientifique n'a démontré l'efficacité des « destructions » pour les faire diminuer. « Nous ne sommes ni des menteurs ni des psychopathes, s'énervent Willy Schraen, le président de la Fédération nationale de la chasse, en réaction à ces critiques. Quand on régule les renards, forcément il y en a moins l'année suivante. Personne n'irait les détruire s'il n'y avait pas besoin de les faire ! Ces animaux ont toute leur place dans la nature

mais à condition qu'ils ne débordent pas, il faut rétablir l'équilibre des écosystèmes. »

Pour limiter les dégâts, les associations prônent le développement de mesures de prévention : rentrer les poules la nuit dans un poulailler hermétiquement fermé, mettre en place des techniques d'effarouchement dans les vergers ou exploitations agricoles... Des méthodes alternatives encore peu mises en place. « Alors que la biodiversité connaît un effondrement dramatique, la destruction systématique des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts n'est pas acceptable, insiste Allain Bougrain-Dubourg, le président de la LPO. La LPO plaidera devant les tribunaux chaque fois qu'une destruction aveugle frappera la faune en sursis. » ■

PERRINE MOUTERDE